



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 29/08/2023  
n°1099

**L'Etat transforme l'action qu'il détient au capital de la société Exxelia International  
en action de préférence**

Le 3 août 2023, l'Etat a décidé de convertir en action de préférence l'action qu'il détenait depuis le 11 avril dernier au capital de la société Exxelia International, concluant ainsi le processus débuté au début de cette année pour assurer la protection des intérêts de l'État à la suite de l'acquisition de cette société française par le groupe américain Heico.

La société Exxelia International est un fabricant de composants passifs spécialisée dans la conception de produits destinés à des environnements très contraints que ce soit en termes de température, de pression ou de vibrations. Ses condensateurs, résistances, capteurs de positions et autres joints tournants sont utilisés dans de nombreuses industries de haute technologie : défense, aéronautique, spatial.

Soumise au contrôle des investissements étrangers en France, l'acquisition d'Exxelia International par la société Heico a reçu l'accord du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, après avoir obtenu des garanties sur l'évolution des activités au bénéfice des industries françaises. En complément des engagements pris au titre du contrôle des investissements étrangers en France, la présence au capital et les droits associés à son action de préférence définis en concertation avec le ministère des Armées, permettront à l'Etat d'assurer sur le long terme la cohérence des vues stratégiques de son actionnaire principal avec la préservation des savoir-faire et activités d'Exxelia au bénéfice de la défense nationale et plus largement de la souveraineté française.

Cette opération illustre l'agilité dont l'État sait faire preuve afin de permettre le plein développement des activités d'excellence réalisées sur le sol français, avec l'aide lorsque cela s'avère pertinent de partenaires étrangers de confiance, tout en conservant les moyens d'assurer sur le long terme la préservation de ses intérêts fondamentaux.